



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 4 avril 2023

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

**Nombre de conseillers
en exercice : 29
Présents : 21
Votants : 27**

OBJET :
Modification des tarifs
municipaux – Occupation du
domaine public

N° 052/2023

L'an deux mille Vingt-et-Trois, le 4 avril à 20 H 00, le Conseil Municipal de la commune de NERAC était assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale en date du 29 mars 2023, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Étaient présents : Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes et MM. DUFAU, BUSQUET, GELLY, SANCHEZ, CASEROTTO Adjointes au Maire, Mmes et MM. ARNAUNE, DAVID, BOZZELLI, VICENTE, GOLFIER, IBN-SALAH, SERRES-SOLANO Conseillers Délégués, Mmes et MM. ESSERTEL, MEDECIN, TUFFERY, BERTHOUMIEU, TAROZZI, DULOUARD, PRADO, GOUJON, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Madame BES qui a donné pouvoir à Monsieur DUFAU.
Madame DESSAINTS qui a donné pouvoir à Monsieur LACOMBE.
Madame VILLEREGNIER qui a donné pouvoir à Madame CASEROTTO.
Madame GARBAY qui a donné pouvoir à Monsieur DULOUARD.
Madame TESSARIOL qui a donné pouvoir à Madame BUSQUET.
Monsieur BARRERE qui a donné pouvoir à Monsieur VICENTE.

Absent excusé :

Madame FONTANEL.

Absent non excusé :

Madame GREGOIRE.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Madame BERTHOUMIEU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté. Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.

L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur. La liste des délibérations de la séance du 16 mars 2023 a été affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTEUR : Monsieur DUFAU

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'au regard du contexte économique et budgétaire contraint, la commune doit faire des choix budgétaires.

La ville de Nérac souhaite maintenir le niveau de services proposés et ne pas augmenter les taux d'imposition afin de ne pas alourdir le budget des contribuables.

La commune décide aujourd'hui d'actionner le levier tarifaire.

Il s'agit pour le Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs présentés ci-dessous concernant l'occupation du domaine public :

Désignation	Tarifs actuels	Tarifs proposés
Foires et marchés		
Abonnements annuels – le m linéaire		
Commerçants abonnés alimentaire	25,00 €	30,00 €
Commerçants forains installés sur la chaussée du Cours Romas	25,00 €	30,00 €
Abonnés marché alimentaire : Producteurs du Néracais	20,00 €	25,00 €
Abonnés marché alimentaire : Non producteurs	25,00 €	30,00 €
Commerçants installés en semaine le mètre linéaire (annuel)	25,00 €	25,00 €
Forfait électrique – Abonné par an	38,00 €	50,00 €
Forfait électrique (préparation/cuisson)	0,00 €	100,00 €
Abonnements journaliers		
Pour non abonnés le samedi le mètre	2,00 €	2,50 €
Camion magasin (Foirail) semi-remorques ou porteur	350,00 €	350,00 €
Camion simple – Camion magasin	200,00 €	200,00 €
Cirques		
Cirques – nombre places compris entre 100 et 150		
Caution pour réservation date	500,00 €	500,00 €
1 jour	80,00 €	100,00 €
Par jour supplémentaire	10,00 €	10,00 €
Petits cirques – nombre places inférieur à 100 places		
1 jour	50,00 €	60,00 €
Par jour supplémentaire	8,00 €	10,00 €
Cafés / Restaurants		
1^{ère} catégorie		
Terrasse couverte le m ²	15,00 €	20,00 €
Terrasse non couverte le m ²	8,00 €	10,00 €
2^{ème} catégorie		
Terrasse ouverte	12,00 €	15,00 €
Terrasse non ouverte	5,00 €	8,00 €
Magasins		
Terrasse magasin en ODP – le mètre linéaire	25,00 €	25,00 €
Marchands frites-merguez lors de manifestations diverses	80,00 €	100,00 €
Fête foraine - Droit spécial fête (incluant la participation feu d'artifice)		
Métiers surface inf. à 12 m ²	3,50 €	4,00 €
Métiers surface comprise entre 13 et 30 m ²	3,00 €	3,50 €
Petits manèges le m ²	2,80 €	3,00 €
Grands manèges le m ²	2,20 €	2,50 €

Petite bodéga (soit environ 80 m ²)	250,00 €	250,00 €
Grande bodéga (soit environ 160 m ²)	500,00 €	500,00 €
Droits de place marché aux fleurs		
Pépiniéristes	90,00 €	90,00 €
Fleuristes	70,00 €	70,00 €
Produits du terroir	70,00 €	70,00 €
Produits artisanaux	60,00 €	60,00 €
Marché So Gascogne		
Participation par marché de juillet et août / le m ² linéaire / marché	7,00 €	7,00 €
Droits forfaitaires vides greniers et brocantes		
Participation par vide grenier ou brocante	0,00 €	100,00 €
Participation par vide grenier ou brocante avec électricité	0,00 €	150,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL
 Considérant l'exposé du Maire
 Considérant l'avis de la commission attractivité du 27 mars 2023
 Après en avoir délibéré
 DECIDE à l'UNANIMITE

➤ De fixer les tarifs pour occupation du domaine public comme suit :

Désignation	Tarifs actualisés
Foires et marchés	
Abonnements annuels – le m linéaire	
Commerçants abonnés alimentaire	30,00 €
Commerçants forains installés sur la chaussée du Cours Romas	30,00 €
Abonnés marché alimentaire : Producteurs du Néracais	25,00 €
Abonnés marché alimentaire : Non producteurs	30,00 €
Commerçants installés en semaine le mètre linéaire (annuel)	25,00 €
Forfait électrique – Abonné par an	50,00 €
Forfait électrique (préparation/cuisson)	100,00 €
Abonnements journaliers	
Pour non abonnés le samedi le mètre	2,50 €
Camion magasin (Foirail) semi-remorques ou porteur	350,00 €
Camion simple – Camion magasin	200,00 €
Cirques	
Cirques – nombre places compris entre 100 et 150	
Caution pour réservation date	500,00 €
1 jour	100,00 €
Par jour supplémentaire	10,00 €
Petits cirques – nombre places inférieur à 100 places	
1 jour	60,00 €
Par jour supplémentaire	10,00 €

Cafés / Restaurants	
1^{ère} catégorie	
Terrasse couverte le m ²	20,00 €
Terrasse non couverte le m ²	10,00 €
2^{ème} catégorie	
Terrasse ouverte	15,00 €
Terrasse non ouverte	8,00 €
Magasins	
Terrasse magasin en ODP – le mètre linéaire	25,00 €
Marchands frites-merguez lors de manifestations diverses	100,00 €
Fête foraine - Droit spécial fête (incluant la participation feu d'artifice)	
Métiers surface inf. à 12 m ²	4,00 €
Métiers surface comprise entre 13 et 30 m ²	3,50 €
Petits manèges le m ²	3,00 €
Grands manèges le m ²	2,50 €
Petite bodéga (soit environ 80 m ²)	250,00 €
Grande bodéga (soit environ 160 m ²)	500,00 €
Droits de place marché aux fleurs	
Pépiniéristes	90,00 €
Fleuristes	70,00 €
Produits du terroir	70,00 €
Produits artisanaux	60,00 €
Marché So Gascogne	
Participation par marché de juillet et août / le m ² linéaire / marché	7,00 €
Droits forfaitaires vides greniers et brocantes	
Participation par vide grenier ou brocante	100,00 €
Participation par vide grenier ou brocante avec électricité	150,00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Certifié conforme et exécutoire
compte tenu de la réception en Sous-
préfecture de Nérac le

Et de la publication à Nérac le

Le MAIRE,

